



LA VOIX

Paroisses de :
SIBRET - MORHET
CHENOIGNE



Année A – S. Matthieu

Numéros 237 et 238
Juillet et Août 2020

CONTACT :
Mr l'abbé
Wojciech GRENC
061/27.09.52



www.lavoix.be

← **CE BULLETIN EST COMPOSE DE 6 PAGES**

EDITORIAL

Pourquoi faut-il pardonner ?

« Va demander pardon ! » « Allez, je te pardonne, on fait la paix ! »... Ces phrases, tu les utilises et tu les entends souvent après une dispute, une bêtise ou une simple bousculade. Si tu te disputes avec quelqu'un que tu aimes, tu te sens malheureux. Mais tu ne peux pas passer ta vie à lui faire la tête ! Tu as besoin de lui, et il a besoin de toi. Si vous faites la paix et si vous vous pardonnez, vous pouvez recommencer à parler, à jouer, à rire ensemble.

Quelquefois c'est très difficile de pardonner. Au début, tu es furieux. Tu ne veux pas comprendre la personne avec qui tu es fâché. Tu veux te venger.

Tu te dis : « C'est de sa faute ! », et puis tu te calmes, tu essaies de comprendre pourquoi l'autre a fait ça. Quand deux amis se pardonnent, cela ne veut pas dire qu'ils oublient ce qui s'est passé. Mais chacun surmonte sa colère et se dit : « Je l'aime quand même. »

Tu peux aussi pardonner à quelqu'un que tu n'aimes pas, même s'il s'en fiche ou ne veut pas. Pardonner, ce n'est pas forcément devenir ami.

Cela veut dire que tu refuses de continuer à en vouloir aux autres. Jésus, lui, a dit de pardonner même à ses ennemis. Il savait que c'était très difficile. Mais il voulait aider les gens à vivre en paix avec les autres et avec eux-mêmes.

Extrait de : « Mille milliards de questions sur la vie, le monde et Dieu » Bayard jeunesse – Édition 2013- page 46

La situation de CHENOIGNE sera réévaluée pour septembre en fonction des exigences sanitaires.

↓ Programme en accord avec l'abbé GRENC
Attention : masque obligatoire durant **toute** la célébration !

Messes du Secteur pastoral de Vaux-sur-Sûre pour juillet et août 2020

Dates	Samedi 18H00	Lectorat	Samedi 19H30
04 et 05 juillet	Chenogne → (SIBRET)	Ma. Dehez	Vu les normes, il est fort probable que la messe sera dite à NIVES comme en juin, juillet et août sauf changements (voir site) Dimanche 10H30 Messe à la Grotte (V/S) vend. 14/08 <i>en suspens</i> . Pour le reste, pas d'informations des C.F. à l'heure de rédiger notre bulletin . (voir le site)
11 et 12 juillet	MORHET	Fe. Thiry	
18 et 19 juillet	SIBRET	J.E. Gresse	
25 et 26 juillet	Chenogne → (MORHET)	J.L. Pechon	
01 et 02 août	MORHET	Ge. Martin	
08 et 09 août	SIBRET	Th. Dumont	
Vend . 14 août	MORHET	An. Thiry	
15 et 16 août	Chenogne → (SIBRET)	An. Delperdange	
22 et 23 août	MORHET	Od. Martin	
29 et 30 août	SIBRET	My. Lamoline	

➔ **Les règles de distanciation sociale et le protocole établi doivent être respectés dans les églises où les célébrations avec public auront lieu et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Consultez notre site pour les éventuelles modifications de dernière minute après distribution de ce bulletin. Il peut toujours y avoir des changements importants.

INFORMATIONS A NOTER

Dimanche 06 sept. 2020 (10H30) – 1ères communions à NIVES (entités de Nives et Vaux/Sûre)
Dimanche 13 sept. 2020 (10H30) – 1ères communions à SIBRET (entité de Sibret)
Dimanche 27 sept. 2020 (10H30) – Profession de foi à MORHET (entité de Sibret)
Dimanche 15 nov. 2020 (10H30) – Confirmation à VAUX-SUR-SÛRE (**tout** le Secteur pastoral)

SAMEDI 04 JUILLET 2020 : (18H00) Chenogne → SIBRET (40 pers.)

14^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A (Marylène DEHEZ)

Pour la sécurité de tous, le Conseil de Fabrique de Chenogne préfère privilégier les grandes églises.

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour François, Jean DEHEZ et défunts famille DEHEZ-INCOUL (18 juillet)

➤ MESSES CHANTEES

- Pour Roland CLEMENT et Eugénie GEORGES ; pour les défunts de la famille COPINE-ANTOINE
- (Si) Pour Albert WILLOT, Marguerite ZABUS, Jean-Louis WILLOT, Eléodore TABAR, Julienne PIROTTE ; pour Guillaume ANNET et famille ANNET-ROSMAN (04 juillet)

SAMEDI 11 JUILLET 2020 : (18H00) MORHET (40 pers.)

15^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

LECTORAT : Fernande THIRY

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour José WAGNER et défunts WAGNER-COLLARD ; pour Joseph COP

➤ MESSES CHANTEES

- Pour Léonie CLAESSENS ; pour René LAMBERT et Léon MARTIN ; pour Marie Esther ANDRE et Germain THIRY

➤ MESSE FONDEE

- Pour Charles THIRY et famille

Mar. 14 juil. 2020 : SIBRET (18h) Gr.de prières PADRE PIO : chapelet – messe – adoration et vénération de la relique

SAMEDI 18 JUILLET 2020 : (18H00) SIBRET (40 pers.)

16^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

LECTORAT : Jean-Emile GRESSE

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour Albert DENGIS ; pour Armil GLAUDE et Marcelle ROBERT ; pour Esther NICAISSSE (10 juillet) ; pour Marcel et André HARZEE, Anna WERNER (13 juillet) ; pour Georges DERMIENCE et défunts DERMIENCE-MASSNET, Bernadette SULBOUT et Raymond SULBOUT

➤ MESSES CHANTEES

- Pour les défunts famille SCHROYENS-VANHOVE ; pour Maurice LAMOLINE ; pour Joseph DUMONT et Marie-Louise LEONARD ; pour les défunts famille HENKINET-LIEGEOIS ; pour les défunts famille MOUREAU-PULFER, René MOUREAU et Marie-Denise THIRY ; pour les défunts famille SCHMIT-THILTGES et Robert HENOUMONT ; pour les défunts BECHOUX-CONTOR ; pour Robertine SERVAES et défunts famille BROLET-SERVAES ; pour Lucien DERROITTE ; pour Jean-Emile MARTIN et Gaby BECHET ; pour René MATHIEU et Mathilde BOUZENDORFF

➤ MESSES FONDEES

- Pour Joseph MILITIS ; pour Alfred PONCIN ; pour Marie-Thérèse HORMAN ; pour Maria CORDONNIER ; pour Bertha BECHET vve PIERRE ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

SAMEDI 25 JUILLET 2020 : (18H00) Chenogne → MORHET (40 pers.)

17^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A (Jean-Louis PECHON)

Pour la sécurité de tous, le Conseil de Fabrique de Chenogne préfère privilégier les grandes églises.

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour René et Marie-Louise BOUVY-INCOUL, Jules BOUVY, Léa LEONARD, les défunts familles BOUVY-INCOUL et INCOUL-BOZET

➤ MESSES CHANTEES

- Pour Maria LANNERS, Fernand COLLARD, Gabrielle THILL, Raymond et Henri DELPERDANGE ; pour les donateurs de la chapelle N.D. des Sept Douleurs

SAMEDI 01 AOÛT 2020 : (18H00) MORHET (40 pers.)

18^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

LECTORAT : Georges MARTIN

➤ MESSES CHANTEES

- Pour les défunts famille DABE-LACHAPELLE et leurs fils Robert et Jean ; pour les familles JACOB-GUIOT, GILLARD-HENNEAUX, leur fils Lucien, GILLARD-HASTRAY, GILLARD-NOËL et leurs fils Philippe, Jacques et Daniel, pour Léon JACOB, pour les défunts BELLIN-LACHAPELLE

SAMEDI 08 AOÛT 2020 : (18H00) SIBRET (40 pers.)

19^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

LECTORAT : Thomas DUMONT

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour Rosa JACQMIN et Charles PIERLOT ; pour Louis HENKINET

➤ MESSES CHANTEES

- Pour René PIERRET et défunts PIERRET-DEREMIENS ; pour les défunts famille LONCHAY-VERBOIS

➤ MESSES FONDEES

- Pour Marie-Thérèse HORMAN ; pour Maria CORDONNIER ; pour Berthe BECHET Vve PIERRE ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

Mar. 11 août 2020 : SIBRET (18h) Gr.de prières PADRE PIO : chapelet – messe – adoration et vénération de la relique

VENDREDI 14 AOÛT 2020 : MORHET et non Remience (40 pers.)

Veille de l'Assomption de la Vierge Marie dans l'année A (Anne THIRY)

Collecte pour les Sanctuaires de Beauraing

La chapelle de Remience ne répond pas aux normes sanitaires

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour Augusta FRANCK ; pour Joseph COLLARD et défunts COLLARD-DELIGNERE pour Alphonse RENARD et Marguerite HERIN

➤ MESSES CHANTEES

- Pour Xavier ROBIN et Adèle COLLARD ; pour Maurice LECOMTE et Joséphine MEINGUET

SAMEDI 15 AOÛT 2020 : (18H00) Chenogne → SIBRET (40 pers.)

Assomption de la Vierge Marie dans l'année A (Andrée DELPERDANGE)

Collecte pour les Sanctuaires de Beauraing

Pour la sécurité de tous, le Conseil de Fabrique de Chenogne préfère privilégier les grandes églises.

➤ MESSE ANNIVERSAIRE

- Pour Jean-Louis WILLOT

➤ MESSES CHANTEES

- Pour les défunts de la famille COPINE-ANTOINE ; pour Jules COLLARD, Ernestine FEIGL et défunts de la famille ; pour Albert SCHIERTZ et défunts de la famille SCHIERTZ-LOUIS ; pour Virginie et Cécile CORDONNIER et défunts de la famille DEHEZ

SAMEDI 22 AOÛT 2020 : (18H00) MORHET (40 pers.)

21^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

LECTORAT : Odette MARTIN

➤ MESSE ANNIVERSAIRE

- Pour Lucie FALLA

➤ MESSES CHANTEES

- Pour les défunts famille MARTIN-HUBERTY ; pour la famille GRANDJEAN-WATHELET, René MARTIN et Jeannine GRANDJEAN

SAMEDI 29 AOÛT 2020 : (18H00) SIBRET (40 pers.)

22^{ème} dimanche ordinaire dans l'année A

Collecte pour les Fonds scolaires diocésains

LECTORAT : Myriam LAMOLINE

➤ MESSES ANNIVERSAIRES

- Pour Liliane DETERME ; pour Maria TALBOT, Gilbert BRISY et défunts BRISY-TALBOT

➤ MESSES CHANTEES

- Pour Albine THOMAS et Auguste SABUS, les familles SABUS-THOMAS et BOEUR-SABUS ; pour André LESCEUX, Léon PAQUAY et Maria MAYON, leurs enfants Janine, Marie-Thérèse, Josette, Denise et Louis ; pour Madeleine HORMAN ; pour Bathélémy LEONARD, Léa MERGEAI et Raymond GLAUDE ; pour les défunts famille SCHMIT-THILGES et Robert HENOUMONT ; pour Albin COP, Anne-Marie ADAM et défunts COP-ADAM, Hector HENIN, Simone LECOMTE, Gérard HENIN et défunts famille HENIN-LECOMTE ; pour Léon , Alain GREGOIRE et famille ; pour Joseph LOUIS ; pour René MATHIEU et Mathilde BOUZENDORFF ; pour Marcel et Maria PASCHAL-LOUIS

➤ MESSES FONDEES

- Pour Maria CORDONNIER ; pour Berthe BECHET Vve PIERRE ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

COMMUNIQUES

1. Dates des communions et confirmation de notre Secteur pastoral (rappel)

Dimanche 06 sept. 2020 – 1^{ères} communions à NIVES (entités de Nives et Vaux/Sûre)

09H00 : GROUPE 1 – 11H00 : GROUPE 2

Dimanche 13 sept. 2020– 1^{ères} communions à SIBRET (entité de Sibret)

09H00 : GROUPE 1 – 11H00 : GROUPE 2

Dimanche 27 sept. 2020 (10H30) – Professions de foi à MORHET (entité de Sibret)

09H00 : GROUPE 1 – 11H00 : GROUPE 2

Dimanche 15 nov. 2020 (10H30) – Confirmations à VAUX-SUR-SÛRE (**tout** le Secteur pastoral)

Note : la profession de foi des entités de Nives et Vaux/Sûre est reportée en 2021

2. Notre curé vous informe :

* **Un baptême** cela se prépare. Pour bien vivre ce grand moment d'engagement dans la vie, nous vous convions à une première rencontre de préparation au presbytère, Place du Marché 5, 6640 Vaux-sur- Sûre. La rencontre avec le ou les parent(s) a lieu le **premier mercredi** de chaque mois de 20H00 à 21H30.

* **Célébrations au Home « Le Chemin des Mimosas » de Cobreville : chaque 2^{ème} mardi du mois à 10H45, la messe est dite au Home.**

* **Les personnes malades** qui désirent la visite de l'abbé GRENC sont invitées à prendre contact avec lui au 061/27.09.52. Dès que possible, il se rendra à leur domicile.

3. Guide des célébrations suivant protocole de l'Eglise de Belgique (Phase1)

□ Mesures générales

- Maintien de la plus grande distance possible (distance sociale), soit 1,50 mètre.
- Surface obligatoire par fidèles/ministre du culte dans l'église (10 m² par fidèle)
- Distance minimale de 3 m entre ministres du culte et fidèles
- Maximum 100 personnes présentes (le nombre maximum de participants autorisés est affiché à l'entrée de l'église)
- Un service d'ordre de la paroisse veille à ce que la capacité maximale ne soit pas dépassée.
- L'utilisation d'un masque buccal avant et après l'entrée à l'église est recommandée.

□ Réaménagement de l'église

- Si possible limiter à 1 porte pour l'entrée et une autre pour la sortie.

- Laisser ces portes ouvertes, avant et après la célébration pour améliorer la ventilation et réduire le contact avec les portes et les poignées.
 - Rendre inutilisable le bénitier à l'entrée.
 - Désinfecter toutes les chaises au préalable.
 - Chaque objet ne peut être touché que par une personne (un lecteur par ambon et par micro – le célébrant cherche lui-même le calice et les hosties sur la crédence)
 - La distance entre les chœurs et les premiers fidèles est d'au moins 5 mètres.
 - Aucun chant choral ne peut être assuré jusqu'à nouvel ordre.
- **Déroulement des célébrations**
- Faire entrer les fidèles famille par famille (vivant sous le même toit) et laisser attendre les autres dehors à une distance sécuritaire les uns des autres.
 - Le service d'ordre de la paroisse veille à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement à l'entrée de l'église
 - Ce service d'ordre veille à ce que la capacité maximale ne soit pas dépassée.
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'église et de la sacristie. Chaque personne pénétrant dans l'église se désinfecte les mains.
 - Etablir un déplacement à sens unique pour l'entrée et la sortie grâce à une signalisation.
 - Les fidèles prennent place en occupant d'abord les places les plus éloignées de l'entrée. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier lieu.
 - Les personnes vivant sous un même toit peuvent s'asseoir les unes à côté des autres. Pour les autres laisser au moins 2 sièges inoccupés à gauche et à droite.
 - Retrait de livres ou livrets de chants, de messe, de prières.
 - Un feuillet imprimé à usage unique peut être distribué de manière sécuritaire ou déposé sur les chaises. Après la célébration, il sera repris à la maison ou jeté dans une boîte que l'on détruira ensuite (pas de seconde utilisation)
 - Pas de collecte mais possibilité de déposer des contributions au fond de l'église.
 - On ne donne pas la main lors du Notre Père à des gens ne vivant pas sous le même toit.
 - Pas de poignée de main, de baiser ou autre contact lors du don de la paix entre gens ne vivant pas sous le même toit.
 - Seul le président boit dans le calice.
- **Distribution de la communion**
- Le moins de personnes possible pour distribuer la communion.
 - Le célébrant laisse la liberté en invitant à la communion spirituelle et explique qu'il se désinfectera les mains avant et après la communion.
 - Le service d'ordre de la paroisse est responsable du déroulement de la communion en toute sécurité.
 - La personne qui distribue la communion doit se désinfecter les mains et porter un masque buccal.
 - Celui qui reçoit la communion répondra intérieurement « Amen »
 - La personne qui distribue la communion laisse respectueusement tomber l'hostie dans la main tendue de qui la reçoit sans la toucher.
 - La communion sur la langue n'est pas autorisée.
- **Fin de la célébration**
- Le service d'ordre de la paroisse veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.
 - Une visite à l'église est possible tout au long de la journée (en dehors des heures de célébration)

Le document complet peut être téléchargé sur notre site internet à la page « agenda »

Rapport annuel de l'Eglise catholique de Belgique
Document de 88 pages dont voici *les extraits les plus significatifs.*
Ce rapport de 2018 est basé sur les chiffres de l'année 2016.
Document complet téléchargeable sur : www.cathobel.be/tag/rapport-annuel.

- **52,76 % de la population belge se déclare catholique** mais seulement **9,42%** de la population se déclare pratiquante soit environ 1.071.853 personnes.
- **Notre Diocèse compte 743 paroisses** sur un total de 3.846 en Belgique (soit 19.32 %).
- **En 2016, l'Eglise belge comptait :**
 - 2.774 prêtres diocésains, 2.205 prêtres issus d'un ordre religieux ou d'une congrégation et 601 diacres permanents
 - 278 employés rémunérés par les évêchés dont 7 pour Namur (soit 5 équivalents temps plein)
 - 514 missionnaires belges (89 en Europe – 49 en Asie – 188 en Afrique et 188 pour les 2 Amériques)
 - 184 missionnaires non belges venus pour 14 d'Amérique – 60 d'Europe – 78 d'Afrique et 31 d'Asie.
 - 10.262 religieux(-euses) dont 2.901 hommes (28,3 %) et 7.361 femmes (71,7 %) répartis pour 60 % en Région flamande et 40 % en région wallonne.
- **En 2016, les ministres du culte actifs se répartissent comme suit :**
 - 2.274 dont 1.934 hommes (85 %) et 340 femmes (15 %)
 - Entre 20 et 40 ans : 218 (9,6 %) – entre 40 et 60 ans : 1.232 (54 %) – plus de 60 ans : 824 (36,4 %)
 - 80 % de nationalité belge (1.819) et 20 % d'autres nationalités (455)
- **En 2016 il y avait 85 séminaristes :** 43 belges et 42 d'autres nationalités

57 entre 18 et 30 ans – 18 entre 30 et 40 ans – 6 entre 40 et 50 ans et 4 de plus de 50 ans

Les séminaristes sont encadrés par 97 professeurs dont 51 prêtres et 46 non prêtres

- **Concernant l'enseignement catholique**

Le cours de religion catholique est suivi dans 3.308 écoles primaires et secondaires (+ /- 202.058 élèves)

En région wallonne : 41,34 % pour le primaire et 58,66 % pour le secondaire

En région flamande : 59,61 % pour le primaire et 40,39 % pour le secondaire

- **Revenus en euros pour la région francophone (collectes spéciales)**

- Action Vivre Ensemble (Temps de l'Avent) : 592.408 € ont été récoltés hors legs
- Entraide et Fraternité (Temps du Carême) : 1.605.495 € ont été récoltés hors legs
- Eglise en détresse : 4.491.591 €
- Collecte pour les missions : 3.801.032 €



- **Patrimoine religieux**

2.550 églises en Belgique francophone

1746 églises en Belgique néerlandophone

Depuis 1801 suite au « Concordat » les églises sont devenues la propriété soit de la Commune soit de la Fabrique d'église. Entre 2012 et 2016, 75 bâtiments d'église ont été désaffectés.

- **Financement de l'Eglise catholique**

Les « ministres du culte » des différentes religions reconnues en Belgique sont financés à raison de : 87.411.000 euros (budget 2017) les diocèses et paroisses disposent de leurs propres sources de revenus.

Au sein des paroisses, il faut distinguer le financement des « fabriques d'église » et celui des « associations des oeuvres paroissiales » (A.O.P.)

- **Fabriques d'église, œuvres paroissiales et diocèses**

La fabrique d'église est une institution publique ayant la personnalité juridique. Elle est sous la tutelle de la Commune et du diocèse. Depuis 2002, elle relève de la compétence des Régions. La fabrique d'église intervient pour le bâtiment d'église de la paroisse et garantit les conditions nécessaires au bon exercice du culte. Elle est financée par les collectes du dimanche et éventuellement par les revenus tirés de ses propres biens. L'éventuel déficit est pris en charge par la Commune à condition qu'elle approuve le budget de la fabrique d'église.

L'association des oeuvres paroissiales (A.O.P.) est constituée en a.s.b.l. et relève donc du droit privé.

Elle tire ses revenus d'une partie des collectes et d'autres sources de revenus telles que les bénéfices réalisés lors d'événements, de contributions pour des initiatives ou de dons. Les fonds sont destinés à toutes les activités à finalité pastorale. Dans l'éventualité où l'a.s.b.l. est propriétaire d'un immeuble, une partie des revenus sera consacrée à son entretien. Il n'existe pas de montant global des revenus de toutes les paroisses.

- Les diocèses recueillent les dons des fidèles via les paroisses ainsi qu'une partie du casuel des mariages et des funérailles. Ils peuvent aussi parfois bénéficier de legs. Le budget global de fonctionnement des évêchés et du Centre inter-diocésain 2016 était de 26.296.161 €. Ces montants sont consacrés à la rémunération des collaborateurs des diocèses et du Centre inter-diocésain, au fonctionnement des services diocésains, à l'entretien des bâtiments, au soutien des associations et initiatives en lien avec l'Eglise, aux projets de solidarité, à l'aide aux jeunes églises, ...

Conclusion : Depuis quelques temps, suite à la diminution des prêtres et de la fréquentation des églises, les diocèses redessinent le paysage paroissial, chacun à son rythme et avec ses accents. Le nombre de paroisses diminue. En conséquence, certaines églises seront encore utilisées à des fins liturgiques mais ne seront plus considérées comme des églises paroissiales. Cette évolution occasionne parfois de vives émotions.

A propos des messes non dites (*) durant la période de confinement soit du 21 mars au 07 juin 2020 ainsi que toute l'année.

Il faut savoir que nos prêtres ne reçoivent que 7 euros par messe et par jour. La totalité de l'argent est versé sur un compte à l'Evêché de Namur suivant des règles établies. L'Evêché reverse d'une part cet argent à des prêtres nécessaires pour dire ces messes aux intentions reçues et d'autre part à des œuvres caritatives de pays pauvres.

(*) Les abbés GRENC et DUNIA ont dit chaque jour une messe en privé suivant les intentions demandées sur le bulletin paroissial que vous avez reçu normalement chez vous en mars, avril et mai.

Bonnes et reposantes vacances !

Prenez bien soin de vous et de vos proches !